



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0
Tél. : (418) 362-2078 Fax: (418) 362-2111
Courriel: municipalite@stegenevieve.ca

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-07-04-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 310-19-01-09 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 2024-147A DE LA MRC DES CHENAUX RELATIF À L'IDENTIFICATION DES AIRES DE PROTECTION DES LIEUX DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES ET À LA CRÉATION DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉOLIENNES (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE).

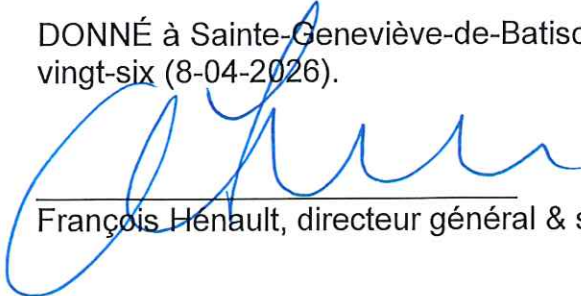
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M. François Hénault, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le sept avril deux mil vingt-six (7-04-2026), le projet de règlement no 509-07-04-26 modifiant le règlement de zonage no 310-19-01-09 a été adopté.

Le règlement modifiant le règlement de zonage a pour objet de modifier le règlement de zonage pour identifier les aires de protection immédiates, bactériologiques, virologiques et éloignées des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que d'intégrer les dispositions relatives aux éoliennes commerciales et domestiques de façon à se conformer au règlement 2024-147A de la MRC des Chenaux.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 23 avril 2026 à 19h, au bureau municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au 30, rue Saint-Charles. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue Saint-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, ce huitième jour du mois d'avril deux mil vingt-six (8-04-2026).


François Hénault, directeur général & secrétaire-trésorier